

NOMENCLATURE : 04-01

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MAI 2022

AVANCEMENTS DE GRADE INTERVENUS DANS LES TROIS
ANNEES PRECEDANT LA MISE A LA RETRAITE

Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS

L'article 68 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites, prévoit que les avancements de grade et de corps intervenus dans les trois années précédant la mise en retraite des fonctionnaires feront chaque année l'objet d'un rapport à l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale concernée pour les fonctionnaires auxquels s'applique la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

S'agissant d'une obligation légale, vous trouverez joint à la présente un tableau relatif aux personnels concernés en 2021.

La Commission des Finances a émis un avis favorable.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

RECU LE

25 MAI 2022

SOUS-PREFECTURE DE LENS

DRH MHE/ID

LENS, le 5 avril 2022

**AVANCEMENTS DE GRADES INTERVENUS DANS LES TROIS ANNEES PRECEDANT LA MISE EN RETRAITE
DE FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX**

ANNEE 2021

CADRE D'EMPLOIS CONCERNE	GRADE	PROMOTION		DATE DE LA RETRAITE
		GRADE	DATE	
Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2° Classe	1er juillet 2019	1er décembre 2021
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2° Classe	Adjoint Technique Principal de 1° Classe	1er juillet 2019	1er août 2021
Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2° Classe	1er juillet 2019	1er juillet 2021
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2° Classe	Adjoint Technique Principal de 1° Classe	1er juillet 2019	1er juillet 2021